



Service régional de prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce
700, Notre-Dame Nord, Bureau B
Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9
Téléphone: (418) 387-3444
Télécopieur: (418) 387-7060
christianprovencher@nouvellebeauce.com

Sainte-Marie, le 5 mai 2017

OBJET : Priorité aux services d'urgence

Savez-vous quel comportement adopter lorsqu'un véhicule d'urgence avec sirène et gyrophare allumés se trouve derrière vous?

L'article 406 du Code de la sécurité routière dit que « Le conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette doit faciliter le passage d'un véhicule d'urgence dont les signaux lumineux ou sonores sont en marche, en réduisant la vitesse de son véhicule, en serrant à droite le plus possible et, si nécessaire, en immobilisant son véhicule. » Il faut surtout éviter de freiner brusquement ou de faire des manœuvres dangereuses.

Sur les lieux d'une intervention, il est normal d'être curieux et de se demander ce qui se passe, par contre, **en aucun cas vous devez nuire au travail des services d'urgence.** Nous vous demandons donc de ne pas vous rendre sur les lieux afin de laisser les services d'urgences faire leur travail. Si vous êtes déjà sur les lieux d'une intervention, vous ne devez sous aucun prétexte dépasser les banderoles délimitant un périmètre. Lorsque des intervenants doivent contrôler le périmètre de sécurité, ce sont des effectifs en moins que nous avons pour l'intervention. Aidez-nous à vous aider!

S'il y a un véhicule d'urgence, une dépanneuse ou un véhicule de surveillance avec les gyrophares allumés sur la route ou en bordure de celle-ci vous devez de respecter le corridor de sécurité. Vous devez ralentir et vous éloignez le plus possible du véhicule immobilisé, après vous être assuré de pouvoir le faire sans danger. Ce corridor permet d'assurer la sécurité des intervenants.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Christian Provencher
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce